Webinaire Césure

université de BORDEAUX

https://www.u-bordeaux.fr/formation/enrichir-et-valoriser-son-parcours/cesure

Vendredi 13 septembre 2026

La césure, c'est quoi?



- Décret n°2018-372 du 18 mai 2018 : suspension temporaire des études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil, en France ou à l'étranger

- Un dispositif national ➔ mise en œuvre dans tous les établissements publics de formation d'enseignement supérieur **MAIS** selon process différents = *le jeune se renseigne auprès de chaque établissement auprès duquel il candidate sur Parcour'Sup*



La césure, pour quoi faire?

- Une expérience du monde professionnel :
  - Salariat
  - Bénévolat
  - Stage (*sans lien avec la formation d'inscription*)

- Un service civique :
  - Service civique
  - Volontariat : volontariat de service civique, VIA, VIE, VSI, SVE

- Une autre formation : *sans lien avec la formation d'inscription*

- Une projet d'entrepreneuriat : SNEE

- Un projet personnel divers : sac à dos, sport haut niveau …

Restrictions spécifiques établissement



La césure n’est pas autorisée aux profils suivants:

- En formation continue
- Inscrits en Diplôme Universitaire (DU)
- Inscrits en internat
- Inscrits en 2ème année des études de santé
- Inscrits en 1ère année de doctorat
- Inscrits en mobilité internationale (mobilité entrante)
- Apprentis et en contrat de professionnalisation
- Diplômés et ne se ré-inscrivant pas en formation

La césure, avant : du projet au dossier (1/2)



Réflexion / construction du projet :
les chargés d'OIP de
l'Espace Orientation Carrière
orientation.carrières@u-bordeaux.fr

Elaboration du dossier :
la MAOIP
cesure@u-bordeaux.fr

La césure, comment? (1/3)



Cocher la case Césure sur Parcour'Sup n'est pas un acte de candidature

- Dossier de candidatures :
  - Fiche identité du projet
  - Descriptif détaillé du projet
  - Budget (départs à l'étranger)
- Justificatifs :
  - Preuves de démarches abouties ou engagées : envoi de LM, échange mails, réservation de logement, billet d'avion, contrat …
- Calendrier de candidature annuel :
  - Campagne juin : commission juillet
  - Campagne juillet-début septembre : commission mi-septembre
  - Départs uniquement à l'année pour les post-bac
- Application E-candidat

La césure, comment? (2/3)

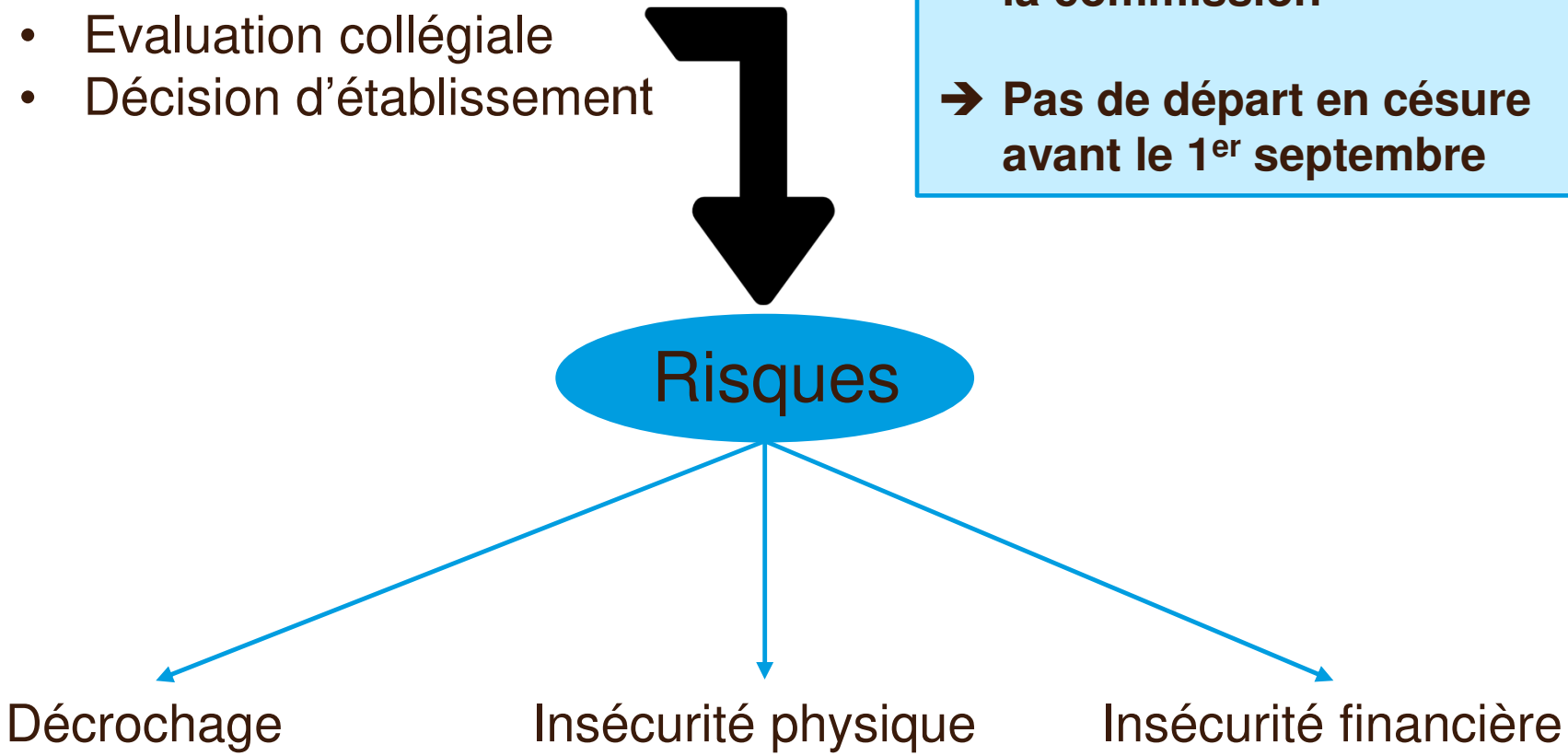
- Instruction administrative du dossier :
  - Vérification de l'éligibilité au dispositif
  - Vérification des pièces du dossier : candidature + justificatifs

✓ Dossier incomplet
✓ Dossier hors délai
✓ Absence de justificatifs

NON ETUDIE EN COMMISSION

La césure, comment? (3/3)

- **Commission** :
  - Evaluation collégiale
  - Décision d'établissement



Etudiant UB = Responsabilité UB

➔ **Pas de départ en césure AVANT la décision officielle de l'établissement rendue par la commission**

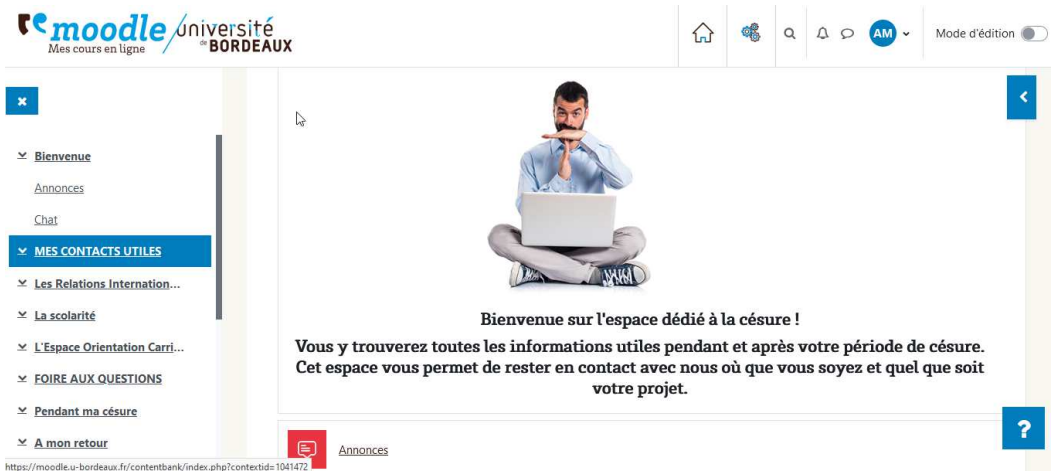
➔ **Pas de départ en césure avant le 1er septembre**

La césure, pendant : du projet à sa concrétisation

Un lien constant avec l'établissement



Un suivi individualisé par une chargée d'OIP dédiée



La césure, après : introspection et valorisation

- L'étudiant réintègre la formation dans laquelle il était inscrit à son départ en césure ➔ sa place est conservée, il suis les instructions de réinscription données pas la scolarité de sa composante

- L'étudiant souhaite se réorienter à son retour de césure ➔ il réalise les démarches de candidature ad'hoc sur Parcour'Sup

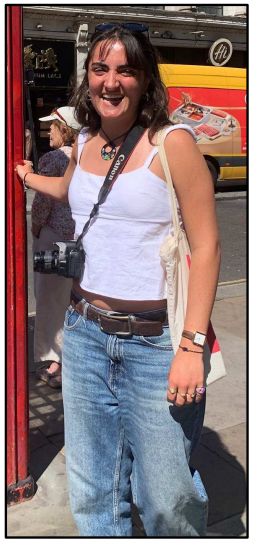
- L'étudiant souhaite identifier et valoriser les compétences acquises pendant sa césure ➔ il prend RDV avec un chargé OIP de l'Espace Orientation Carrière

https://www.u-bordeaux.fr/formation/accompagnement-et-reussite-des-etudes/orientation-et-insertion-professionnelle



SAVE THE DATE







RENCONTRE CESURE 2026

jeudi 26 novembre

18h15- 21h00

Amphi 2 – site Bordeaux Bastide

Inscription obligatoire

OU

https://u-bordeaux-fr.zoom.us/j/89368783945?pwd=tCAGfFbGf7sH1FrotVsz6mqw0at7mG.1

En résumé …

https://www.u-bordeaux.fr/formation/enrichir-et-valoriser-son-parcours/cesure

